

REGLEMENT DU TOURNA'MANTES DU 4 ET 5 JUILLET 2026
N2 à NC

Article 1 – GENERALITES

1. Le tournoi est autorisé sous le numéro 2505369
2. Le tournoi se déroulera **les 4 et 5 juillet 2026** selon les règles de la FFBAD, des règlements particuliers de la LIFB et du présent règlement particulier.
3. Le juge arbitre désigné par le comité d'organisation est Gilles DOSSETTO et son juge arbitre adjoint est Fabrice BULTEAU. Leurs décisions sont sans appel. Le juge arbitre est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecte pas un point du règlement.
4. Le tournoi se déroulera dans 2 salles adjacentes sur 11 terrains dont 1 réservé pour l'échauffement, au Complexe Sportif Dantan – Rue de Lorraine – 78200 MANTES-LA-JOLIE.
5. Le SOC/GEO est Lionel LUCEA.
6. Une buvette sera mise à la disposition du public et des joueurs pendant toute la durée du tournoi.
7. Le stand LARDESPORT sera également présent tout au long de la compétition.
8. Tout participant doit être en règle avec la FFBAD et doit être en possession de sa licence de compétition à J-30.
9. Une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale en vigueur, est exigée sur les terrains.
10. **Les matchs se dérouleront en simple homme / dame et double mixte le samedi et en double dame et double homme le dimanche. La totalité du tableau sera sur la journée.**

Article 2 – EPREUVES ET CATEGORIES

11. Le Tourna'Mantes Eco 2026 est un tournoi National ouvert aux joueuses et aux joueurs classé(e)s de N2 à NC, et à tous les licenciés FFBAD des catégories minimales, cadets, juniors, séniors et vétérans. Les poussins, benjamins ne seront pas acceptés.
12. Les joueurs seront inscrits dans les séries correspondantes à leur classement CPPH à **J -30**. Pour les doubles, ce sera la moyenne des classements des joueurs qui sera prise en compte.
13. Les tableaux proposés dans le tournoi pour toutes les séries sont : SH, SD, DH, DD et DMX.
14. Le type de compétition est STANDARD c'est-à-dire que les inscriptions sont prises dans l'ordre d'arrivée sans restriction de moyenne, ni de classement dans les séries ouvertes. Le comité d'organisation validera les inscriptions selon le nombre prévu par tableau et préviendra les joueurs non retenus ou mis sur liste d'attente à J-30
15. Les tableaux se dérouleront en poules en simple et en doubles, suivis d'un tableau à élimination directe. Dans la mesure du possible, il sera privilégié 2 sortants par poules. 2 tableaux maximum sont autorisés par joueur.
16. Les tableaux ne seront ouverts qu'avec un minimum de quatre joueurs inscrits pour les simples et 4 paires inscrites pour les doubles. En cas d'inscriptions inférieures à six, le tableau se jouera obligatoirement en une poule unique avec quatre ou cinq joueurs ou/et paires inscrites.
17. Le comité d'organisation se réserve le droit de regrouper plusieurs séries d'une même discipline en cas d'inscriptions insuffisantes. Il se réserve également le droit de limiter les inscriptions dans un ou plusieurs tableaux d'une même série en cas d'inscriptions trop importantes.

Article 3 – INSCRIPTIONS

18. Le montant des droits d'engagement est de 17 € pour 1 tableau et de 23 € pour 2 tableaux pour chaque inscription.
19. Les inscriptions doivent se faire par Ebad/Badnet ainsi que le paiement. Toutes les inscriptions doivent être réglées au plus tard à la date limite d'inscription (paiement reçu par le club) afin que les inscriptions soient prises en compte.
20. Aucune inscription par téléphone, par mail et par courrier ne sera acceptée. Les inscriptions non accompagnées du règlement des frais d'engagement ne seront pas prises en considération.
21. La date limite d'inscription est fixée au **Vendredi 29 mai 2026**, les classements seront arrêtés à cette date (pour la confection et validation des tableaux). Le tirage au sort sera effectué le **Vendredi 19 juin 2026** et le CPPH sera donc pris en compte à cette date soit J-15 pour le calcul des points et la désignation des têtes de série.
22. Chaque joueur inscrit au tournoi devra connaître les sanctions encourues par un joueur ayant déclaré « FORFAIT », après la date du tirage au sort (voir règlement des forfaits). En cas de « FORFAIT », le joueur devra prévenir le club organisateur de sa non-participation. De plus, il adressera dans les délais impartis les pièces justificatives, à la Commission Régionale des Tournois de la Ligue Ile de France de Badminton.
23. Les droits d'engagements sont exigibles au moment de l'inscription et sont en principe personnels et non-transférables. Ils sont remboursables en cas de désistement avant la date limite d'inscription. Passé ce délai, ils ne sont remboursables qu'en cas de force majeure (maladie, blessure, raison professionnelle ou personnelle impérative...) dûment justifiée par une attestation appropriée (certificat médical, attestation de l'employeur...)
24. Les inscriptions de joueurs d'un club par un autre club ne seront prises en compte que si, et uniquement si, les joueurs concernés ont confirmé leur inscription. Les joueurs doivent être disponibles le samedi de 7h00 à 23h00 et/ou le dimanche de 7h00 à 19h00.
25. En cas de surnombre, les inscriptions seront prises en compte par ordre sur Badnet.

Article 4 – DEROULEMENT

26. Tout joueur devra se faire pointer à la table de marque dès son arrivée, chaque jour de la compétition.
27. Les matchs peuvent être lancés dès l'heure de convocation (cf. Règlement Général des Compétitions).
28. Le volant officiel est le **RSL No.3**. Ils seront en vente sur le lieu de la compétition. Ils doivent être utilisés par les compétiteurs en cas de désaccord entre eux. Les volants sont à la charge des joueurs par partage égal entre les deux joueurs/paires. En finale, les volants seront fournis par le club.
29. Le temps minimum de repos entre deux matchs sera de 20 minutes.

30. Les joueurs disposent de 5 minutes entre l'appel et le début de leur match.
31. Tout joueur doit se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volants ainsi qu'avec tous les accessoires nécessaires à son match. Aucun des joueurs ne sera autorisé à quitter le terrain pendant son match sans accord du juge-arbitre, sauf aux arrêts prévus à 11 points et en fin de set. Les volants seront testés dès l'arrivée des joueurs sur le terrain.
32. Seuls auront accès au plateau de jeu les joueurs disputant leurs matchs ainsi que le juge arbitre, les arbitres (ou faisant office), les membres du comité d'organisation, les coaches (aux arrêts prévus) et le personnel médical autorisé par le juge arbitre.
33. Tout joueur désirant s'absenter, quelle que soit la raison et/ou la durée, devra prévenir le juge-arbitre, sous peine d'être disqualifié à l'appel de son match. De plus, les joueurs ne se présentant pas sur le terrain dans les 5 minutes suivant l'appel de leur match pourront être déclarés forfaits par le juge-arbitre, quel que soit le niveau de la compétition.
34. Tous les matchs se dérouleront en auto-arbitrage. Cependant, tout joueur pourra faire appel au juge arbitre à tout moment, pour qu'il désigne éventuellement un arbitre.
35. Pour la série 1, à partir des demi-finales, les matchs seront arbitrés par des officiels techniques.
36. Tout volant touchant les infrastructures (sauf celles désignées par le juge-arbitre) sera déclaré faute, sauf au service où le joueur pourra servir une nouvelle fois maximum.
37. Tout partenaire d'un joueur défaillant devra prévenir l'organisateur de son choix de nouveau partenaire (proposé par l'organisateur ou le joueur) ou de sa non-participation
38. Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vols, pertes, accidents ou incidents survenus dans l'enceinte et aux abords du gymnase.
39. Les récompenses seront remises à l'issue de chaque finale ou dernier match de poule (en cas de poule unique de quatre ou cinq inscrits)
40. Pour l'ensemble de la série 1, les récompenses seront en numéraire
41. Toute participation implique l'adoption du présent règlement.